

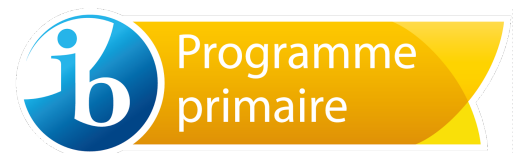


École de
l'Harmonie
Monseigneur-Robert

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries
Québec 

POLITIQUE SUR L'ÉDUCATION INCLUSIVE

PROGRAMME PRIMAIRE DU BACCALaurÉAT INTERNATIONAL



Philosophie

La politique d'éducation inclusive de l'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, vise à répondre aux besoins éducatifs complémentaires de ses élèves. Elle s'appuie sur *La politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

La présente politique a pour objectif de définir l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) dans le but d'assurer des services éducatifs de qualité et adaptés à leurs besoins, de définir les modalités d'évaluation (capacités, besoins, modalités d'intégration ou de regroupement des EHDAA), ainsi que les modalités d'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention destinés à ces élèves.

Les valeurs de l'école sont basées sur les différentes approches préconisées par le Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ), celles du Programme primaire du Baccalauréat International (PP) et les balises des politiques du centre de services incluant le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR).

À l'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, la qualité et la variété de nos programmes et de nos activités sont une source de motivation pour les élèves. Tous peuvent compter sur un enseignement riche, basé sur des pratiques gagnantes et sur des liens significatifs avec le personnel. Cela assure un encadrement chaleureux et rigoureux qui permet aux élèves d'évoluer dans le respect et l'harmonie. Nous offrons le Programme primaire du Baccalauréat International grâce auquel les élèves apprennent l'anglais et l'espagnol, développent leur esprit critique et acquièrent une multitude de connaissances sur le monde qui les entoure à travers le questionnement et la recherche. Ces bonnes pratiques fourniront les premiers outils pour soutenir la réussite des élèves dans tous les contextes de leur vie.

Les renseignements sur les facteurs qui influencent l'apprentissage de l'élève fondés sur la recherche, les façons de répondre à leurs besoins, les méthodes d'enseignement différenciées telles que la réponse à l'intervention (RAI) et les connaissances sur les nouvelles technologies contribueront à répondre positivement aux différents besoins des élèves.

L'école permet aux élèves d'évoluer dans un environnement d'apprentissage positif reposant sur les quatre principes de bonnes pratiques du Baccalauréat International soit :

1. L'affirmation de l'identité et la construction de l'estime de soi;
2. La valorisation des connaissances antérieures (zone proximale de développement);
3. L'étayage (modelage, pratique guidée, pratique autonome, organisateurs graphiques, référentiels...);
4. L'élargissement du champ de connaissances.

Afin de bien guider tous les intervenants de notre école, la politique présente les normes et les procédures mises en place pour soutenir l'apprentissage des élèves, les ressources pertinentes pour répondre à leurs différentes problématiques ainsi que les moyens et les bonnes pratiques mis en place par l'équipe pour réaliser les interventions appropriées auprès des élèves ayant des besoins particuliers. Elle présente aussi les rôles et les responsabilités des acteurs.

Normes et procédures

Le Programme primaire du Baccalauréat International présente des normes de mise en œuvre et applications concrètes pour guider la politique. Ci-dessous se trouve chaque énoncé des normes concernées suivi d'une description propre à notre école.

- L'établissement scolaire administre l'évaluation de manière cohérente, équitable, inclusive et transparente. (0404-03);
- L'établissement scolaire garantit l'accès au système éducatif de l'IB au plus large éventail possible d'élèves. (0301-01);
- L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique d'éducation inclusive qui crée des cultures aidant tous les élèves à atteindre leur plein potentiel. (0301-02);
- L'établissement scolaire met en œuvre, communique et revoit régulièrement une politique linguistique qui permet de favoriser la compréhension interculturelle grâce à une communication sous diverses formes et dans plusieurs langues. (0301-04).
- L'établissement scolaire fournit des ressources humaines, naturelles, construites et virtuelles appropriées pour mettre en œuvre le ou les programmes de l'IB qu'il propose (0202-01);
- L'établissement scolaire favorise le bien-être social, émotionnel et physique des élèves et des enseignants. (0202-03);
- L'établissement scolaire détermine et fournit le soutien à l'apprentissage approprié. (0202-02);
- L'établissement scolaire fournit des recommandations et un soutien qui aident les élèves à réussir dans le ou les programmes de l'IB qu'il propose et à planifier les étapes suivantes de leur expérience éducative et/ou professionnelle. (0202-04);
- La communauté scolaire favorise le développement de personnes sensibles à la réalité internationale qui incarnent toutes les qualités du profil de l'apprenant de l'IB. (0101-03);
- L'établissement scolaire noue des relations avec la communauté au sens large, et ces relations constituent des sources de sagesse et d'expertise permettant de renforcer la mise en œuvre du ou des programmes de l'IB qu'il propose. (0202-05);
- Les élèves s'approprient leur apprentissage en se fixant des objectifs stimulants et en poursuivant des recherches personnelles. (0402-06);
- Les élèves poursuivent des possibilités d'explorer et de développer leur identité personnelle et culturelle. (0402-07);
- Les enseignants suppriment les obstacles à l'apprentissage afin de permettre à

chaque élève de développer, de poursuivre et d'atteindre des objectifs d'apprentissage personnels et stimulants. (0403-05);

- L'établissement scolaire organise les temps d'apprentissage et d'enseignement de manière à fournir des programmes d'études vastes, équilibrés et connexes, et à répondre aux besoins changeants de sa communauté. (0201-03);
- L'établissement scolaire fournit aux enseignants le temps et les autres ressources nécessaires pour collaborer de manière efficace à la mise en œuvre du ou des programmes de l'IB. (0203-03);
- Les enseignants collaborent pour concevoir, planifier et mettre en œuvre le ou les programmes de l'IB proposés par l'établissement. (0401-02).

Le projet éducatif encadre la réussite de tous les élèves et permet de cibler les besoins des élèves afin d'augmenter leurs taux de réussite à partir de l'analyse de leurs résultats. Le plan d'engagement vers la réussite et le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation (annexe 1) vont également dans ce sens.

L'école soutient les élèves en difficulté par l'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée à raison de 20 heures par semaine, d'un orthopédagogue à 40% sur un cycle de 9 jours, d'un(e) orthophoniste à une journée semaine (20%) et d'un(e) psychologue à une journée semaine (20%) lorsque cela est possible. Sur demande, les services de la psychoéducatrice du bâtiment St-Édouard peuvent être sollicités selon les besoins.

Les membres du comité EHDAA sont les mêmes que ceux qui siègent sur le comité de participation de l'école (CPE). Vers la mi-année, la direction présente le mode de consultation des services complémentaires pour déployer les services mis en place l'année scolaire suivante.

L'école réunit selon les besoins un comité interdisciplinaire composé de services complémentaires tels que la direction, la TÉS, l'orthophoniste, l'orthopédagogue et le/la psychologue pour dispenser les services éducatifs complémentaires aux élèves.

Lorsqu'il y a des besoins, un plan d'action (annexe 2) ou un plan d'intervention (annexe 3) est élaboré en collaboration avec les différents intervenants et les parents. La direction pilote cette démarche afin que l'enseignant et les intervenants s'assurent que les moyens déterminés au plan d'action ou au plan d'intervention soient mis en place. Le plan d'intervention est révisé une ou deux fois dans l'année selon les besoins.

Les enseignants disposent de temps de concertation par niveau et/ou cycle afin de favoriser le bien-être social, émotionnel et physique des élèves.

Des comités composés d'élèves, d'enseignants et d'éducateurs sont formés pour développer les valeurs du Programme primaire au sein de l'école et pour favoriser la variabilité des apprenants (conseil étudiant, parascolaire, projet personnel, expo ...). De plus, des activités en lien avec les qualités du profil sont présentées afin de permettre aux élèves de les développer et ainsi mettre en valeur leur diversité. Les qualités du profil de l'apprenant sont renforcées en classe et le vocabulaire est utilisé au quotidien. Aussi, le thème de l'année peut permettre de vivre des activités en lien avec les qualités du profil.

La communauté scolaire est aussi invitée à présenter son expertise afin de permettre aux

élèves de développer leurs connaissances et de découvrir la diversité du monde qui les entoure. Des parents, des spécialistes et des personnes ressources sont invités à partager leurs connaissances et à venir échanger avec nos élèves.

L'équipe-école a harmonisé les règles de vie et instauré un système de réparation pour les élèves. Dans les classes, la gestion de classe participative est mise en place à l'aide de différents moyens mettant l'agentivité des élèves au premier plan: un conseil de coopération, des ateliers pour impliquer les élèves dans leurs apprentissages de bons comportements, une valorisation des bons coups (coup de coeur dans l'agenda), des responsabilités de classe, l'élaboration des règles de vie de la classe avec l'enseignant et les élèves, etc. Au préscolaire, le programme «Vers le Pacifique» est enseigné.

Plusieurs formations ont été réalisées afin de répondre aux différents besoins des élèves, notamment sur la dyslexie (2019), la douance (2021), le bien-être à l'école (2021-2022) et la prévention de la violence (2022). Quatre communautés d'apprentissage professionnel (CAP) sont aussi en place depuis 2020-2021: lecture, agentivité, évaluation et numérique. Une nouvelle communauté sur les approches de l'apprentissage a débuté en septembre 2022.

Comme nous avons des élèves qui manifestent de l'anxiété à l'école, un programme pour gérer l'anxiété et la colère a été mis en place pendant l'année scolaire 2021-2022 par la technicienne en éducation spécialisée. Une somme de 4 512\$ a été déboursée afin qu'elle prépare des ateliers pour les classes et qu'elle soutienne individuellement certains élèves. En 2019-2020, des ateliers de relaxation et de méditation ont aussi été offerts aux élèves. En 2022-2023, le programme HORS-PISTE sera mis en place pour toute l'école. Il est basé sur une approche globale et s'adresse aux élèves, à leurs parents et aux différents intervenants de l'équipe-école. Il vise la prévention des troubles anxieux et d'autres troubles d'adaptation.

Au fil des années, l'équipe a élaboré des démarches et des continuums qui facilitent la différenciation des apprentissages. Un dossier de l'apprenant est aussi construit du préscolaire à la 6^e année.

Pédagogie et stratégies découlant de la planification et de la réflexion coopérative (bonnes pratiques)

Le Programme primaire du Baccalauréat International prévoit des normes pour guider les intervenants dans le choix des actions à mener auprès des élèves ayant besoin de services éducatifs complémentaires. L'établissement a élaboré une série de bonnes pratiques explicitées ci-dessous.

Affirmation de l'identité et construction de l'estime de soi

Un élève qui a une identité positive de lui-même et qui a une bonne estime de soi a plus de chance de prendre des risques pour réussir. Il sera donc capable d'agir sur le monde, les choses et les êtres, de les transformer ou de les influencer. Cette identité positive permettra à l'élève de développer des attitudes et des qualités du profil de l'apprenant, un

sens civique, ainsi qu'une sensibilité internationale, valeurs importantes de l'IB. L'affirmation de l'identité se fait dans l'école en respectant la diversité des apprenants dans leur personnalité, leur style d'apprentissage ainsi que dans leur manière de penser. Diverses activités permettent aux élèves d'apprendre à se connaître et d'affirmer leur personnalité comme les ateliers de l'animateur à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC), les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) au 3^e cycle, le programme d'éducation à la sexualité et d'autres ateliers offerts par différents organismes selon des thèmes variés (par exemple: Organisme ESPACE en 2021-2022). L'ouverture des élèves, des enseignants, du personnel de l'école, des parents et de la communauté permet aux élèves de s'affirmer et ainsi de développer différentes caractéristiques du programme. Une communication entre les parents et les membres du personnel permet de trouver la meilleure manière de collaborer afin d'atteindre des objectifs communs.

Valorisation des connaissances antérieures

Les connaissances antérieures sont considérées dans la planification de nouveaux apprentissages et de nouveaux concepts par l'équipe enseignante. Elles fournissent des bases qui permettent de développer de nouveaux apprentissages, ainsi que la révision de connaissances déjà acquises. Les enseignants questionnent les élèves sur leurs connaissances antérieures en utilisant différentes stratégies: organisateur graphique, tableau d'ancrage, tempête d'idées, graphique, Menti, discussion... Ceci permet aux élèves de créer des liens entre leurs connaissances antérieures et permet aux enseignants de développer des activités d'apprentissage qui répondent aux besoins des élèves (agentivité). Tout au long de leur parcours scolaire, les enseignants amènent les élèves à être de plus en plus actifs dans l'élaboration et la planification des modules afin que ces derniers répondent davantage à leurs besoins et à leurs intérêts. Des activités d'apprentissage sont donc créées ou organisées afin de favoriser le développement du plein potentiel des élèves.

Étayage

Pour permettre aux élèves d'apprendre à organiser et à intégrer leurs nouvelles connaissances ainsi qu'à cheminer vers l'autonomie, les enseignants utilisent des stratégies d'étayage: modelage, pratique partagée, pratique guidée, pratique autonome, etc. L'enseignement explicite est donc une pratique mise en place dans notre milieu et pour laquelle la majorité des enseignants ont eu de la formation.

Élargissement du champ de connaissances

Inventaire des stratégies et outils utilisés :

1. Utilisation de la progression des apprentissages;
2. Dépistage précoce au préscolaire : activités de conscience phonologique, de lecture et de mathématiques;
3. Dépistage au primaire de une à deux fois par année en lecture (compréhension, fluidité et décodage) fait systématiquement chez les plus jeunes, mais seulement avec les élèves en difficulté chez les plus grands;
4. Lecture interactive ou partagée, schéma narratif, cercles de lecture, acquisition de

- vocabulaire, grammaire 3-D;
5. Le modèle comportemental de réponse à l'intervention (RAI);
 6. Prévention et différenciation : soutien en orthophonie, orthopédagogie, TÉS pour les élèves en besoin, récupération et tutorat;
 7. Différents projets sont réalisés à l'aide de différents moyens pédagogiques: projet de lecture partagée...;
 8. Projets avec les professionnelles à la pédagogie au primaire (PPP): ateliers d'écriture, communautés d'apprentissage professionnelles;
 9. Continuums: code de correction, types de textes, mathématiques, classes de mots, analyse de phrases;
 10. Tutorat en lecture: pairage entre élèves (forts/faibles ou grands/petits);
 11. Compétences disciplinaires intégrées au PRT (Programme de recherche transdisciplinaire);
 12. Journal d'écriture, carnet d'auteur, impro écrite, écriture libre, écriture spontanée, etc;
 13. Projets cycles: marché de Noël, spectacle folklorique, collecte de sang...;
 14. Continuum des qualités du profil;
 15. Utilisation des technologies;
 16. Semaine de la lecture «Bouquine en Harmonie»;
 17. Semaine de la culture à l'école.

Zone proximale de développement

Les enseignants proposent aux élèves différents outils pour élargir leur champ de connaissances: les cinq au quotidien, les centres littéraires, les programmes de conscience phonologique au préscolaire et au premier cycle, la bibliothèque, l'accès à la plate-forme Biblius, la semaine de la lecture, la lecture intercycle, les sorties et les activités éducatives variées, les conférenciers, les recherches, les films et les documentaires, les balados, les projets personnels, l'accès au matériel technologique, etc.

Différenciation

La structure de la pédagogie est axée sur l'acquisition de connaissances à partir des connaissances antérieures et le développement de nouveaux apprentissages selon la zone proximale de développement de l'élève.

Dès le préscolaire, les élèves sont amenés à découvrir les différentes façons d'apprendre par le biais du programme de recherche transdisciplinaire (PRT). Cet apprentissage se poursuit jusqu'à la fin du primaire.

La différenciation de l'apprentissage se pratique à différents niveaux, cycle et intercycle. Les enseignants utilisent différents styles d'apprentissage pour aider les élèves à cheminer à l'intérieur des modules de recherche.

Au fil des années, l'établissement a créé différentes démarches et continuums. De plus, plusieurs stratégies d'enseignement, méthodes, variétés d'activités et ressources sont utilisées pour faire réussir le plus grand nombre d'élèves. L'équipe école développe les quatre aspects de l'apprentissage avec rigueur quant aux:

- contenus: textes variés, sujets différents liés aux compétences à développer;
- productions: différents moyens de présentations et d'évaluations;
- processus: différents matériels de manipulation, façons d'évaluer, démarche d'autocorrection;
- structures: travail individuel, en équipe ou collectif.

Création d'environnements d'apprentissage optimaux

Chaque classe crée des environnements d'apprentissage qui favorisent la réussite des élèves. Des assises flexibles (ballons, bancs oscillants, chaises «assis-debout»...) permettent de répondre aux besoins attentionnels et moteurs des élèves. Plusieurs tables différentes (hautes, basses ou de formes différentes) permettent aux élèves de se regrouper afin de collaborer et de s'entraider dans leurs apprentissages. Des coins plus calmes sont aussi disponibles dans les classes pour permettre à certains élèves d'avoir un lieu moins stimulant.

La bibliothèque, le local informatique et deux classes extérieures sont aussi disponibles afin de favoriser les différents types d'apprentissage. Les locaux des spécialistes (musique, anglais, éducation physique et arts plastiques) sont aussi disponibles à certaines occasions pour permettre aux élèves de vivre des activités d'apprentissage diversifiées et qui répondent à leurs besoins.

Collaboration

La grande collaboration entre tout le personnel de l'école ainsi que la communauté permet de répondre aux besoins de tous les apprenants. La collaboration entre les élèves est aussi un élément important dans leur réussite scolaire.

Technologies

Les technologies soutiennent l'enseignement du programme d'études à tous les niveaux. Des iPad sont disponibles pour les classes de la maternelle à la 3^e année et des Chromebook pour les élèves de la 2^e à la 6^e année. De plus, certains élèves profitent d'outils technologiques adaptés à leurs différents besoins dans le but de les soutenir dans leur apprentissage.

Dépistage en orthophonie

Un dépistage systématique est fait au préscolaire annuellement pour détecter les besoins des élèves au plan du langage. Selon les besoins, l'orthophoniste offre des suivis avec certains élèves. Le professionnel intervient également en classe pour animer des ateliers de conscience phonologique auprès de tous les élèves du préscolaire.

Service en orthopédagogie et autres mesures d'aide pédagogique

À la suite des résultats des élèves en fin d'année, les élèves se situant au niveau III du RAI bénéficient d'un suivi adapté à leurs difficultés. Des sous-groupes de besoin sont aussi formés en classe pour les élèves de niveau II du RAI et du temps de récupération

est aussi donné par l'enseignant. Une formule de portes ouvertes est offerte au 3^e cycle.

L'orthopédagogue offre des activités de conscience phonologique aux élèves du préscolaire présentant des lacunes à ce niveau. Ces activités se déroulent de janvier à juin à raison de deux fois par cycle pour chaque classe.

Le service est offert dans la mesure où les professionnels sont disponibles à notre école.

Depuis deux ans, un service de tutorat/soutien ponctuel est offert à certains élèves par des enseignants.

Service en éducation spécialisée

Une éducatrice assure un suivi de 20 heures par semaine pour d'autres activités de prévention ou d'intervention avec des problématiques en lien avec le comportement:

- Soutenir les interventions du personnel enseignant afin que le lien entre l'élève et l'enseignant soit positif;
- Appliquer le protocole de retrait mis en place avec l'équipe-école: classe d'accueil, suspension à l'interne en lien avec les fiches rouges;
- Participer, au besoin, à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention et/ou du plan d'action;
- Observer en classe un ou des élèves afin d'identifier ses besoins;
- Offrir un service d'accompagnement aux élèves qui présentent des difficultés de comportement: troubles du comportement, troubles disciplinaires, gestion des émotions, anxiété et autres;
- Collaborer (consultation et aide) avec les enseignants à la mise en place de moyens permettant d'améliorer, de modifier les difficultés comportementales. (ex : matériel de soutien pour l'auto-contrôle, scénarios sociaux, feuille de route, contrat);
- Répondre aux situations d'urgence. (ex : fugue, désorganisation ou crise);
- Consigner les interventions réalisées au dossier d'aide particulière de l'élève (DAP);
- Déterminer une grille-horaire pour le suivi particulier de certains élèves;
- Organiser des ateliers de développement des habiletés sociales et émotionnelles par le biais du projet «Bien-être à l'école»;
- Informer le parent de l'évolution de la situation observée chez son enfant en difficulté d'un commun accord avec le titulaire et la direction et l'outiller au besoin;
- Accompagner les élèves en besoin au plan pédagogique.

Transfert d'informations

Les parents du préscolaire doivent prévenir le milieu scolaire de toute problématique concernant leur enfant afin de bien organiser les services appropriés. Les centres de la petite enfance (CPE), le programme Passe-Partout ou tout autre organisme peuvent aussi contribuer à la cueillette d'informations.

Les parents qui inscrivent leur enfant en cours de parcours scolaire autorisent le milieu précédent à fournir toutes les informations au plan des apprentissages et des comportements à l'aide d'une fiche d'appréciation, et ce, de la première à la sixième année. La direction valide les informations de la fiche d'appréciation.

Les enseignants font un transfert d'informations (capacités et défis) pour chaque élève aux enseignants du degré suivant et à la direction en fin d'année (passation des dossiers). Les spécialistes sont consultés dans la formation des groupes afin d'assurer une bonne cohésion de ceux-ci et ainsi favoriser les apprentissages.

Afin de favoriser une transition positive vers le secondaire, les enseignants de 6^e année complètent une grille concernant les apprentissages et les comportements des élèves. Une rencontre est ensuite prévue avec une direction du secondaire, un conseiller en orientation et une éducatrice spécialisée afin de présenter les élèves.

Soutien pédagogique en réponse aux besoins éducationnels spéciaux

Les membres de l'équipe-école ont conçu une procédure pour les aider à répondre aux différents besoins des élèves selon une démarche individuelle, en petits groupes ou en grand groupe, avec la collaboration des ressources complémentaires.

1. Au préscolaire, pour des cas particuliers et selon les besoins, une présentation de cas pour les nouveaux élèves du préscolaire est prévue lors de l'avant-midi de la journée d'accueil du préscolaire. Les intervenants pertinents tels qu'ergothérapeute, psychologue, orthophoniste et tout autre intervenant communiqueront les informations pertinentes pour la scolarisation du jeune dans notre établissement aux services éducatifs, à la direction et aux enseignants concernés.
2. En classe, selon les besoins, l'enseignant met en place différents moyens tels que l'étayage, la récupération, la planification de rencontres avec les parents, la différenciation et l'adaptation des apprentissages.
3. Pour tous les élèves ayant des besoins spécifiques, en cours d'année, des discussions avec les parents, l'élève, l'enseignant et la direction sont consignées au dossier d'aide particulière (DAP) de l'élève.
4. Si les difficultés de l'élève persistent, l'enseignant complète une demande d'accès aux services d'appui pour les élèves à risque, handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage: orthopédagogie, orthophonie, psychologie, éducation spécialisée, autres ressources du centre de services scolaire. La mise en place de mesures d'aide est analysée par le comité interdisciplinaire.
5. Pour des élèves ayant des besoins particuliers, un plan d'action ou d'intervention pour adapter la structure (environnement de l'enfant en difficulté), pour adapter la production (avoir recours aux technologies), pour adapter les processus (consignes, aménagement des textes) afin d'assurer les suivis nécessaires avec les intervenants, les parents, la direction et l'élève peut être nécessaire.
6. En cas de redoublement, pour un élève en très grande difficulté, le comité interdisciplinaire ainsi que le titulaire analysent le dossier et font des recommandations en tenant compte des différentes contraintes incluant les places disponibles.

Confidentialité

La direction assure la confidentialité de tous les dossiers d'aide particulière des élèves et la transmission de ceux-ci. Les dossiers sont classés dans le bureau de la direction. Les enseignants y ont accès sur demande. La direction présente chaque début d'année les dossiers des élèves avec des besoins spécifiques.

Les dossiers du psychologue, de l'orthopédagogue, de l'orthophoniste et de la technicienne en éducation spécialisée sont sous leur responsabilité.

Afin d'assurer une transmission sécuritaire de ces dossiers, le centre de services scolaire a mis en place une procédure à suivre. Les parents doivent autoriser le transfert par écrit lorsque l'enfant quitte le centre de services ou si une demande est faite par un intervenant de l'extérieur.

Communication

La politique d'éducation inclusive est présentée à l'équipe-école au début de l'année scolaire et elle est déposée sur le site Internet de l'école. Elle est déposée annuellement au conseil d'établissement (CÉ).

Droits et responsabilités

La présente politique doit déterminer les rôles et responsabilités des différents intervenants et partenaires au regard de l'organisation des services pour les élèves HDAA. Bien que cette section reprenne des éléments nommés précédemment, elle permet au lecteur d'avoir une vision globale des responsabilités de chacun des acteurs au regard de l'organisation des services pour ces élèves.

Élèves

Droits
<ul style="list-style-type: none">- Recevoir l'aide nécessaire à sa réussite (plan d'intervention, orthopédagogie, récupération, etc);- Participer aux processus d'évaluation de ses difficultés;- Participer, dans la mesure de ses capacités, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de son plan d'intervention.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">- Participer aux processus d'évaluation de ses difficultés;- Participer, dans la mesure de ses capacités, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation

- de son plan d'intervention;
- Collaborer aux mesures d'aide qui lui sont dévolues.

Parents

Droits
<ul style="list-style-type: none">- Participer au processus d'évaluation de son enfant;- Participer activement à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">- Participer au processus d'évaluation de son enfant;- Participer activement à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention;- Collaborer avec les différents intervenants du milieu scolaire de façon à assurer la complémentarité entre l'école et la famille;- Fournir tous les renseignements susceptibles d'aider au dépistage des difficultés ou handicaps, ainsi qu'à la préparation et à la réalisation d'un plan d'intervention adapté aux besoins de son enfant.

Enseignants

Droits
<ul style="list-style-type: none">- Adapter ses interventions pour tenir compte des difficultés particulières de ses élèves;- Choisir les moyens d'apprentissage et d'évaluation des apprentissages et des comportements adaptés aux besoins de ses élèves;- Au soutien de la direction et des autres intervenants susceptibles de venir en aide à ses élèves.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">- Être le premier intervenant responsable de tous les élèves qui lui sont confiés même si le personnel des services complémentaires le soutient dans sa tâche;- Participer au dépistage des élèves en difficulté dans une optique de prévention;- Adapter ses interventions pour tenir compte des difficultés particulières de ses élèves;- Soumettre à la direction, selon la procédure établie dans l'école, les cas d'élèves de sa classe dont les difficultés persistent;- Évaluer les apprentissages et les comportements de ses élèves et participer à l'identification des élèves et de leurs problèmes;- Communiquer avec le parent et collaborer à la mise en place de mesures d'appui;- Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention de ses élèves.

Enseignant-orthopédagogue

Droits
<ul style="list-style-type: none">- Au temps nécessaire pour mettre en place les moyens inscrits au plan d'intervention;- À la collaboration avec la direction et les enseignants pour offrir l'aide nécessaire aux élèves HDAA;- Choisir les moyens d'évaluation adéquats pour répondre aux besoins des élèves qui lui sont référés;- Communiquer avec le parent et collaborer à la mise en place des mesures d'appui.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">- Participer à l'identification de certains élèves HDAA;- Évaluer les élèves qui sont dirigés vers lui selon la procédure établie dans l'école;- Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention de l'élève à qui il offre des services;- Élaborer un plan d'action, s'il y a lieu;- Fournir les services inhérents à sa fonction, en collaboration avec les autres intervenants;- Consigner les interventions réalisées au dossier de l'élève;- Communiquer avec le parent et collaborer à la mise en place des mesures d'appui;- Conseiller et accompagner la direction et les enseignants.

Personnel de soutien qui intervient auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Droits
<ul style="list-style-type: none">- Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention des élèves pour lesquels il intervient;- Communiquer avec le parent de l'évolution de la situation observée chez son enfant en difficulté ou handicapé conformément au plan d'intervention et en collaboration avec l'enseignant et la direction;- Au soutien et la collaboration des enseignants et de la direction;- Participer activement à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention;- Aux formations nécessaires pour offrir les services requis pour les besoins des élèves qui lui sont confiés.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">- Participer à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention des élèves pour lesquels il intervient;- Offrir les services inhérents à sa formation et à sa tâche, en collaboration avec

l'enseignant et les autres intervenants de l'école;

- Informer le parent de l'évolution de la situation observée chez son enfant en difficulté ou handicapé conformément au plan d'intervention et en collaboration avec l'enseignant et la direction;
- Consulter la direction et les titulaires, s'il y a lieu;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action, s'il y a lieu, en concertation avec les différents intervenants qui gravitent autour de l'élève;
- Consigner les interventions réalisées au dossier de l'élève;
- Faire part des interventions aux titulaires ou à la direction;
- Donner des formations en lien avec les problèmes des élèves qu'il reçoit.

Personnel professionnel des services complémentaires

Droits
<ul style="list-style-type: none">- Participer, lorsque requis, à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention;- Avoir le temps nécessaire pour offrir les services requis par les élèves qui lui sont référés;- Communiquer avec le parent des résultats des évaluations et des interventions réalisées auprès de son enfant.
Responsabilités
<ul style="list-style-type: none">- Procéder aux évaluations requises et participer à l'identification des élèves HDAA- Participer, lorsque requis, à l'élaboration, à l'application, au suivi et à l'évaluation du plan d'intervention;- Consigner l'information pertinente aux dossiers appropriés des élèves rencontrés et faire un rapport à la direction;- Offrir les services inhérents à sa profession et à sa tâche;- Conseiller la direction ainsi que les intervenants qui gravitent autour des élèves;- Intervenir directement auprès d'élèves ayant des problèmes dans leur développement intellectuel, comportemental ou autre;- Recommander, s'il y a lieu, des approches ou des interventions en lien avec l'analyse des capacités et des besoins de l'élève;- Informer le parent des résultats des évaluations et des interventions réalisées auprès de son enfant.

Direction

Droits
<ul style="list-style-type: none">- Communiquer avec le parent toute information pertinente au cheminement de son enfant;- À la collaboration avec les enseignants et les professionnels des services complémentaires pour offrir l'aide nécessaire aux élèves HDAA;

- D'être informé des dossiers d'aide particulière ou des élèves qui ont des difficultés qui persistent.

Responsabilités

- S'assurer de l'élaboration d'un plan d'intervention pour tout élève identifié HDAA et en assurer le suivi et l'évaluation régulière;
- S'assurer que le parent est informé de la situation de son enfant dans les cas suivants :
 - o lorsque les performances de l'élève laissent craindre l'échec de l'année scolaire en cours ou, en ce qui concerne l'élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne soit pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante;
 - o lorsque les comportements de l'élève ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;
- Informer le parent des services qui existent dans l'école ainsi qu'au centre de services scolaire, et au besoin, des services accessibles à l'extérieur du territoire du centre de services scolaire;
- Décider des mesures d'aide à apporter à l'élève en conformité avec les règles déterminées par le centre de services scolaire et, s'il y a lieu, faire une recommandation pour un regroupement qui répondra le plus adéquatement aux besoins déterminés lors de l'élaboration du plan d'intervention;
- Prévoir et organiser le perfectionnement jugé nécessaire, en collaboration avec le personnel enseignant et les divers intervenants, afin qu'il réponde le mieux possible aux besoins des élèves en difficulté ou handicapés.

Tiré de la politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du CSSPS



Rédigée en 2017-2018

Dernière mise à jour en novembre 2022

Approuvée au CÉ le 16 janvier 2023

Annexe

Annexe 1: Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

 PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE		Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries Québec 
SECTION 1 ANALYSE ET PORTRAIT DE SITUATION		
Nom de l'école :	École de l'Harmonie (Monseigneur-Robert)	
Nom de la direction :	Julie Vallée, directrice et Marie-Josée Dubé, directrice adjointe	
Année scolaire :	Analyse de l'année 2021-2022 et planification pour 2022-2023	
Approbation du CÉ	Ce plan de lutte sera approuvé par le conseil d'établissement de l'école de l'Harmonie à l'automne 2022	
Nom du coordonnateur :	Angela Lavallée (TÉS)	
Membres du comité Plan de lutte de notre école :	Angela Lavallée (TÉS), Marie-Josée Dubé (direction adjointe)	
Mandat du comité pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour 2022-2023 :	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Garder à jour les informations pertinentes; ● Ajuster le plan de lutte au besoin; ● Intervenir rapidement si des situations de violence et d'intimidation se produisent; ● Transmettre l'information à tous les parents, les élèves et le personnel de l'école sur le plan de lutte pour contrer l'intimidation; ● Faire de la sensibilisation sur l'importance de lutter contre la violence et l'intimidation auprès de tous les membres du personnel, de nos élèves et de leur famille. 	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Faire deux rencontres annuelles (direction adjointe et TÉS) pour le suivi du plan; ● Remettre aux parents le dépliant contre l'intimidation par le biais de l'agenda et le déposer sur le site de l'école; ● Mettre en place un système qui permet aux enfants de dénoncer facilement (boîte aux lettres, fiches de dénonciation sur le site de l'école et en papier près de la boîte aux lettres, fournir une adresse courriel aux élèves pour rejoindre la TÉS); ● Ateliers sur le civisme dans les classes, animés par Louise Lapointe, AVSEC; ● Tournée des classes par la TÉS au début de l'année scolaire pour discuter des actions à poser afin de contrer l'intimidation et la violence, pour présenter le protocole ainsi que le plan de lutte; ● Rappels à faire par la TÉS pour les groupes concernés; ● Tournée des classes de 6e année à l'hiver par la policière-école pour parler de la cyberintimidation et de la prévention sur le Web; ● Ateliers pour la gestion des conflits au besoin.

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE - PROJET ÉDUCATIF – STRATÉGIE LOCALE D'INTERVENTION

Le plan de lutte de l'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, s'inscrit dans l'une des missions éducatives de l'école, soit celle de socialiser, pour apprendre à vivre ensemble. Il s'inscrit également dans l'orientation 5.1 de la Politique de la réussite éducative qui dit que l'école doit offrir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et bienveillant qui favorise l'écoute, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes (p. 57). Ce plan répond également à l'obligation de chaque établissement d'enseignement public ou privé d'adopter et de mettre en œuvre un plan de lutte contre l'intimidation et la violence comme le stipule la Loi sur l'instruction publique, afin de prévenir et de combattre l'intimidation et la violence à l'école. Ce plan d'action vient aussi s'appuyer sur la valeur de bienveillance du plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries ainsi que les valeurs de respect, de bienveillance et d'altruisme de notre projet éducatif, de même que la stratégie locale d'intervention du ministère de l'Éducation.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

L'école de l'Harmonie, bâtiment Monseigneur-Robert, est située dans un milieu socioéconomique de niveau 2. Le bâtiment est situé au 769, avenue de l'Éducation.

L'école dessert en tout 338 élèves.
Nous avons 14 classes avec une clientèle sélectionnée qui suivent le programme primaire du BI. Il y a 18 plans d'intervention en 2022-2023, répartis de la 2^e à la 6^e année

L'école possède un système d'encadrement en lien avec son code de vie. Des ateliers supplémentaires de sensibilisation et de prévention sont offerts par la TÉS au besoin. Il y a un comité de la vie étudiante, une équipe de la ligue d'improvisation et des activités parascolaires (ces activités ont été offertes en partie en 2021-2022 à cause de la COVID-19. Nous souhaitons les offrir à nouveau 2022-2023 si la situation le permet).

DESCRIPTION ET MOBILISATION DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

L'équipe est composée de 14 titulaires et 5 spécialistes ainsi que d'un service d'orthopédagogie à 40 %.

Il y a deux professionnelles à Monseigneur-Robert en 2022-2023, soit une orthophoniste à 20 % et une psychologue à 20 %.

Nous avons également une technicienne en éducation spécialisée (TÉS) à raison de 20 heures par semaine. Ce service peut être bonifié ponctuellement cette année pour travailler sur le bien-être des élèves en contexte de post pandémie (gestion du stress, de l'anxiété...)

Nous agissons en prévention en sensibilisant tout le personnel afin de les outiller face à l'intimidation et la violence.

La direction adjointe fait la présentation du plan de lutte et du protocole, ainsi que du dépliant à l'équipe-école et aux membres du personnel chaque année.

Nous assurons, au besoin, la communication avec nos partenaires (ex. transport scolaire, brigadiers, etc.).

DESCRIPTION DU SERVICE DE GARDE

Nous avons 334 élèves qui fréquentent le service de garde cette année. Il y a 16 éducateurs, une éducatrice classe principale et une technicienne. Les règles de vie du service de garde sont harmonisées avec celles de l'école et le protocole d'intimidation et de violence est le même. Si une telle situation se présente, elle sera gérée par la technicienne en service de garde, la TÉS école, ainsi que la direction adjointe.

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION EN 2021-2022

L'analyse du sondage fait au printemps 2022 auprès de 147 enfants, de la 4^e à la 6^e année, nous permet de dégager les constats suivants :

- La majorité des élèves sondés, soit 94 % (98 % en 2019-2020 et 94 % en 2020-2021), se sentent en sécurité dans l'école;
- 3 % disent avoir vécu de la violence verbale de façon plus régulière (6 % en 2019-2020 et 3 % en 2020-2021);
- 3 % disent avoir vécu de la violence sociale de façon plus régulière (6 % en 2019-2020 et 4 % en 2020-2021);
- 0 % disent avoir vécu de la violence physique de façon plus régulière (3 % en 2019-2020 et 1 % en 2020-2021);
- 0 % disent avoir vécu de la violence électronique de façon plus régulière (1 % en 2019-2020 et 0 % en 2020-2021).

Nous constatons que les manifestations de tout type de violence ont encore diminué en 2021-2022 comparativement aux années précédentes. Nous continuerons de combattre la violence et l'intimidation afin d'arriver à enrayer complètement ses manifestations de façon régulière en travaillant en prévention.

APRÈS ANALYSE, VOICI LES FORCES ET LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES AU SUJET DE NOTRE ÉCOLE

FORCES

- La mobilisation de l'équipe-école;
- Les ateliers de prévention et de sensibilisation dans les classes;
- La sensibilisation auprès des familles par le biais de l'agenda et du site-école;
- Le développement des habiletés sociales et de stratégies de résolution de conflits;
- Accompagnement et formation par l'organisme *ESPACE région de Québec* qui vise à prévenir toute forme de violence faite aux enfants.
 - Ateliers offerts à tous les élèves de l'école (accent mis sur l'intimidation entre les jeunes);
 - Ateliers offerts aux enseignants, aux éducateurs du service de garde, à la secrétaire, la TÉS de l'école ainsi que la direction;
 - Conférence en virtuel offerte aux parents en soirée.

VULNÉRABILITÉS

- Lors des pauses et des récréations;
- Lors des jeux à l'extérieur sur la cour.

APRÈS ANALYSE, VOICI LES PRIORITÉS RETENUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

Maintien de toutes les actions prévues dans le plan afin de sensibiliser les jeunes aux problèmes de violence et leur donner des moyens pour combattre la violence autour d'eux s'il y en a.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux valeurs présentées dans le projet éducatif de notre école :

- Respect
- Bienveillance/Altruisme
- Créativité

Les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant le déploiement et l'efficacité du plan de lutte de notre école :

- Sensibilisation faite auprès des membres du personnel, des élèves et des parents
- Interventions rapides pour faire cesser les manifestations de violence ou d'intimidation
- Implication de l'ensemble du personnel
- Ateliers de prévention : développement des habiletés sociales et gestion des conflits sans violence

Section 2

Action s	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	échéancier	remarque s
2.1 Mesures de prévention				
1-Ateliers de prévention dans les classes	TÉS	Tous les élèves		
2- Présentation du plan de lutte et du protocole aux membres du personnel	Direction adjointe	Membres du personnel		
3-Système de renforcement positif école (Mention Coup de cœur)	Tous les membres du personnel	Tous les élèves		
4-Ateliers sur le civisme réalisé par Louise Lapointe (AVSEQ)	AVSEC	Tous les élèves		
5-Atelier au 3 ^e cycle de prévention (intimidation et cyberintimidation)	Policière-école	Élèves 3 ^e cycle		

2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
Ajout du protocole et du dépliant sur le site de l'école	Direction	Parents, élèves		
Ajout de la fiche « Arrêtons l'intimidation » dans l'agenda	TÉS école, enseignants, direction	Parents, élèves		
Distribution du dépliant aux nouveaux parents	Direction	Parents, élèves		
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
Boîte aux lettres et formulaire pour dénoncer l'intimidation	TÉS école	Tous les élèves		
Billet de déclaration confidentielle rempli par l'élève	TÉS école	Tous les élèves		
Courriel de la TÉS : mgrrobert.tes@csdps.qc.ca. À partir du 24 août 2022, ce courriel sera remplacé par mgrrobert.tes@cssps.gouv.qc.ca	TÉS école	Tous les élèves		
2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
Billet de déclaration confidentiel rempli par l'élève	TÉS école, direction	Élèves, parents		Le billet de déclaration sera déposé dans une boîte aux lettres
Informé un adulte de confiance dans l'école	Tous les membres du personnel	Élèves, parents		En personne, par téléphone ou courriel
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte				
Mesure d'aide en soutien à la victime et aux témoins d'intimidation selon le protocole établi	TÉS école, direction Tous les membres du personnel	Élèves, parents	Selon le protocole	Voir le protocole d'intimidation et de violence
2.6 Suivi donné aux plaintes				
Nous avons deux tableaux qui expliquent les étapes à suivre pour l'élève cible, pour l'élève auteur et pour l'élève témoin s'il y a lieu, ainsi que leurs parents	TÉS école, direction Tous les membres du personnel	Élèves, parents	Selon le protocole	Voir le protocole d'intimidation et de violence

Section 3 Sanctions (insérer le protocole de l'école)

Voir annexe et site internet de l'école.

Section 4 Responsabilité de la direction**Actions****La direction de l'école s'engage à :**

Diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, de leurs parents et de tout le personnel de l'école.

Assurer la mise en œuvre du plan de lutte.

Effectuer les suivis qui s'imposent.

Rencontrer l'élève cible, l'élève auteur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé.

Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité.

Offrir du soutien à l'élève cible, à l'élève auteur et à l'élève témoin s'il y a lieu et en informer leurs parents (TÉS ou autre selon le besoin).

Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.

Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.

Transmettre au secrétariat général du centre de services scolaire un rapport sommaire des plaintes.

La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève auteur.



30 juin 2022

Signature de la direction adjointe

Date :

PLAN D'ACTION

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Année scolaire : 2021-22

Nom : _____ Parents: _____
 Date de naissance : _____
 Degré scolaire : _____ Adresse : _____
 Code de difficulté (s'il y a lieu) : _____ Téléphone : _____

SITUATION ACTUELLE ET INTERVENTIONS RÉALISÉES

Blank space for describing the current situation and interventions performed.

Objectifs et moyens

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	Échéancier	Atteint	À poursuivre

Date

Mère

Père

Enseignante

TES
Josée Laneville

Éducatrice service de garde

Direction adjointe

Prochaine date de révision du plan d'action :

Autres :

Annexe 3 : Plan d'intervention

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries
Québec

De l'Harmonie
15, rue Saint-Edmond
Québec (Québec)
G1E 5C8

Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche
Québec



Plan d'intervention

Prénom et nom de l'élève	Code permanent	Date de naissance	Âge au 30 septembre	Année scolaire
Répondant	Répondant	Répondant autre	Titre	
Regroupement EHDA	Form. gén. Type de parcours	Ordre d'enseignement	Année du cycle/cycle	Année de fréquentation

Date d'ouverture	Date de la prochaine rencontre
------------------	--------------------------------

Capacités
Modèle

Besoins
Modèle

Objectif

Date de début 2022-11-08

Prochaine révision

Modèle

Type d'intervention

Moyen

Moyen-adaptation

Moyen-modification

Responsables

Modèle

Remarque

Modèle

Il est possible de recourir à la procédure d'examen des plaintes du centre de services scolaire en cas d'insatisfaction du parent ou de l'élève.

Signatures

Élève -

Titulaire -

Parent -

Parent -

Direction adjointe -

Signature de la direction

Date

Bibliographie

Organisation du Baccalauréat International, La diversité d'apprentissage et l'inclusion dans les programmes de l'IB, mai 2020, 32 pages

Organisation du Baccalauréat International, Politique d'accès et d'inclusion, septembre 2022, 74 pages

Organisation du Baccalauréat International, Normes et mise en œuvre des programmes et applications concrètes, révisée avril 2022, 37 pages.

Organisation du Baccalauréat International, L'apprentissage et l'enseignement, décembre 2018, 121 pages.

Organisation du Baccalauréat International, L'apprenant, décembre 2018, 58 pages.

Ministère de l'Éducation, Progression des apprentissages, août 2009

Ministère de l'Éducation, Cadre d'évaluation, août 2011, août 2009

Ministère de l'Éducation, Programme de formation de l'école québécoise, 2006, 312 pages

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, 16 mars 2010, pages 32 à 37

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, Cadre de référence relatif aux services d'orthopédagogie, octobre 2013, 33 pages.